

## LA CANSSM OU LES MAITRES DE L'ILLUSION

**Eh HOP!**  
**64 représentants de proximité**



Pour amadouer les organisations syndicales lors des négociations sur le CSE, la CANSSM dans sa grande bonté, a sorti du chapeau 64 représentants de proximité (RP) pour la France !

*Et ça marche !*

Certains s'en félicitent même et l'avancent comme argument de signature du CSE unique parisien ! C'est bien d'avoir des représentants de proximité mais pas à la place des CE ou CSE en région!

**Le rôle des représentants de proximité n'est pas du tout le même que celui des élus au CSE !**

Les représentants de proximité sont uniquement un **RELAIS** entre les salariés et le CSE, ils recueillent et font remonter les contestations individuelles ou collectives.

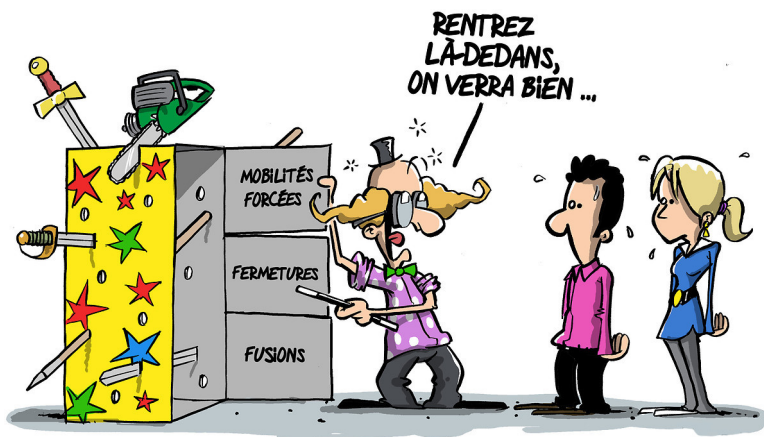
**Le rôle des ELUS au futur CSE** est de débattre :

- des mutualisations, changements d'organisation de travail,
- des restructurations,
- de la situation économique et financière,
- des conditions de travail,
- de la santé et la sécurité au travail,
- des projets de territoire,
- de la GPEC,
- des évolutions d'effectifs etc...

**Et ceci se faisait en région jusqu'à présent mais la CFDT, FO et CGT ont décidé que c'était mieux de le faire à coté de la Tour Eiffel !**

**Allez-vous élire ces mêmes personnes qui ont signé un accord allouant à votre région ou au Siège 2 heures mensuelles à Paris pour traiter de tous ces sujets et de votre avenir ?**

## RÉORGANISATION DES SERVICES



## La CFE-CGC

est une organisation syndicale

- qui négocie vraiment,
- totalement indépendante de l'employeur,
- qui ne cède pas ni à la pression ni au chantage d'une promotion.

## IMPORTANCE DE LA REPRESENTATIVITE

Comme précédemment la représentativité des organisations syndicales sera calculée au 1<sup>er</sup> tour des élections.

Pour qu'un syndicat soit représentatif, il doit avoir recueilli 10% des voix.



**Cela lui permettra de négocier à la CAN,  
seuls les syndicats représentatifs peuvent négocier !**

**Assurez-vous la présence à la table des négociations d'un syndicat qui défendra vos régions, vos emplois et votre avenir, dès le 1<sup>er</sup> tour :**

**VOTEZ  
CFE-CGC**

## PERIODE DE VOTE

La période de vote s'étalera du 28 novembre au 5 décembre.

Le vote se fera par voix électronique, c'est à dire que vous pourrez voter depuis votre ordinateur au travail, à la maison, depuis votre Smartphone professionnel ou personnel.

Un identifiant et un mot de passe vous seront envoyés par lettre postale à votre domicile, NE PAS LES DONNER ILS SONT PERSONNELS ET CONFIDENTIELS.

Votre vote est strictement confidentiel, personne ne peut savoir pour qui vous avez voté ! C'est un prestataire extérieur qui s'occupe du vote électronique, vos votes n'arrivent pas à la CARMI ou à la CANSSM.

**VOTEZ SANS PRESSION, PERSONNE NE POURRA CONTROLER POUR QUI VOUS AVEZ VOTÉ !**

**NOUVEAU**

SITE INTERNET : [www.cfe-cgc-fnem.fr](http://www.cfe-cgc-fnem.fr)

FACEBOOK : [www.facebook.com/syndicat.cfecgc.filieris](https://www.facebook.com/syndicat.cfecgc.filieris)

INSTAGRAM : [cfecgc.filieris](https://www.instagram.com/cfecgc.filieris)

CONTACT : [cfecgc.info.carmi@sfr.fr](mailto:cfecgc.info.carmi@sfr.fr) ou [cfecgc.filierisnord@gmail.com](mailto:cfecgc.filierisnord@gmail.com)